

***La diffusion du présent communiqué de presse est restreinte au Canada seulement. Le présent communiqué de presse ne doit pas faire l'objet d'une diffusion aux États-Unis par l'entremise d'agences de transmission américaines.***

**FONDS DE REVENU COLABOR ANNONCE LA CLÔTURE DE L'OPTION POUR  
ATTRIBUTIONS EXCÉDENTAIRES**

**BOUCHERVILLE (QUÉBEC)** – Le 20 juillet 2005 – Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») a annoncé aujourd'hui que les preneurs fermes du premier appel public à l'épargne visant les parts de fiducie (les « parts ») du Fonds ont levé intégralement leur option pour attribution excédentaires afin d'acquérir 275 000 parts supplémentaires au prix d'achat de 10,00 \$ la part, totalisant un produit brut de 2 750 000 \$. Le Fonds a affecté le produit à l'achat, indirectement, de 275 000 parts de SC échangeables de Colabor, société en commandite détenues par Investissements Colabor Inc., qui détient maintenant une participation indirecte de 46,8 % dans le Fonds.

Le syndicat de prise ferme pour le placement était dirigé conjointement par Financière Banque Nationale Inc. et La Corporation Canaccord Capital et comprenait également Marchés mondiaux CIBC Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et Valeurs mobilières Sprott Inc.

Colabor est un grossiste de produits alimentaires, produits liés à l'alimentation et produits non alimentaires qu'elle achète et fournit à des distributeurs qui les redistribuent à leurs clients faisant affaires dans les secteurs de marché de détail et des services alimentaires. Aujourd'hui, Colabor est l'un des principaux grossistes répondant aux besoins des distributeurs de produits alimentaires au Canada et le chef de file de ce marché au Québec, totalisant des ventes de 377,6 millions de dollars pour la période de 12 mois terminée le 25 mars 2005.

Les parts du Fonds n'ont pas été inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de celle-ci, en l'absence de leur inscription aux États-Unis ou d'une dispense des exigences d'inscription aux États-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des parts aux États-Unis.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Gilles C. Lachance  
Président et chef de la direction  
(450) 449-0026 poste 265

M. Michel Loignon C.A.  
Vice-président, Finances et administration  
(450) 449-0026 poste 235